



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, madame Andrée Neault, directrice générale et greffière-trésorière, que le conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 13^e jour du mois de novembre 2023, a adopté le règlement numéro 2023-635 modifiant le règlement de zonage 2009-489 (Concordance - Élevage porcin).

Ledit règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

La municipalité a reçu la conformité de la M.R.C. des Chenaux suite à l'adoption de ce règlement le 27 novembre 2023.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 29^e jour de novembre 2023.

Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX**

Je, soussignée, que j'ai publié l'avis ci-contre en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le vingt-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-trois.



Andrée Neault,
Directrice générale et greffière-trésorière